



Revendications de FORCE OUVRIERE pour le protocole 2016/2018 concernant les administratifs

- Effectifs

Le SNPACM ne peut plus accepter que les fonctions supports (filiale généralement occupée par les personnels administratifs) soient sacrifiées au nom de la politique d'austérité décidée par le gouvernement. Elle exige des recrutements suffisants afin d'assurer le bon fonctionnement des services. Une gestion des effectifs permettant d'assurer et de garantir les missions de service public.

- Création d'une prime pour les personnels affectés sur des postes de fonction support

Les départs en retraite, la diminution drastique des effectifs concernant les fonctions supports font que les personnels administratifs adjoints et assistants sont de plus en plus soumis à des augmentations de leurs charge de travail. Stress, surmenage, heures supplémentaires sont leur lot quotidien. Le SNPACM demande qu'une prime leur soit versée afin de les dédommager de leur qualité de vie au travail dégradée et de les fidéliser sur leur poste de travail afin d'éviter que l'hémorragie s'amplifie par des mouvements de personnel découragé par la non reconnaissance des efforts fournis pour la DGAC.

- Augmentation indemnitaire mensuelle sur la durée du protocole (3 ans – janvier 2016, janvier 2017, janvier 2018)

7% d'augmentation

- Prime d'intéressement annuelle :

En période de hausse du trafic aérien, FO demande que le montant en euros de la prime annuelle d'intéressement et de performance collective (PIPC) soit calculé de la façon suivante :

PIPC année N = 500 * X, X étant le pourcentage d'augmentation du trafic IFR pour l'année N.

Si X < 0,5% alors PIPC = 100 €.

(Si X = 1% => PIPC = 500 € ; 2% => PIPC = 1000 €...)

La PIPC doit être versée à tous les agents DGAC de façon identique.



- **Création d'un poste de chargé de corps pour les Assistants et Adjoints.**
- **Reconnaissance de la licence d'inspecteur de surveillance** (postes en recouvrement TSEEAC)

Dans le cadre de l'évolution des métiers et des compétences, les personnels administratifs se sont vus confier des tâches d'inspection et d'expertise en matière de sécurité ou de sûreté, notamment au niveau de la DSAC, au travers de formations qualifiantes longues et difficiles, sanctionnées à l'issue de 5 semaines à l'ENAC par le premier échelon de spécialisation (Inspecteur de surveillance). Ces personnels ont su mettre de côté leur vie personnelle (5 semaines en dehors de leur foyer), reprendre le chemin des études tous âges confondus, (prises de notes, synthèse de lourde documentation, bachotage). De surcroît, le maintien dans le poste est conditionné par la réussite à cet examen. Or l'administration, par le biais de la NBI, a su par le passé valoriser les postes à responsabilité ou à forte technicité. Ces postes ne font l'objet actuellement d'aucune reconnaissance. C'est pourquoi le SNPACM demande une reconnaissance de cette expertise et l'attribution d'une prime particulière de technicité liée à l'obtention de cette licence ou une NBI particulière.

- **Création d'un GT afin de trouver des solutions au problème récurrent de l'attractivité de certains postes**

Le SNPACM demande à l'administration la création d'un groupe de travail afin de trouver des solutions concernant le problème récurrent de l'attractivité de certains postes comme les gestionnaires finances ou comptable où de certaines régions comme le Nord, l'Alsace ou la Côte d'Azur.

- **Avancement, maintien des taux promu/promouvable**

Du fait des exigences de la DGAC concernant l'évolution des compétences liée aux évolutions techniques ou économiques mais également en prévision des départs en retraite ou à l'émergence de nouveaux métiers ainsi qu'à l'application de la réduction des effectifs, les personnels des catégories B & C sont de plus en plus soumis à des augmentations de leurs charges de travail, (surcharges dues au manque chronique d'effectifs). Le SNPACM demande le maintien des taux pro/pro afin de récompenser à leur juste valeur les personnels des efforts fournis pour la bonne marche des services.

- **Formation aux examens professionnels et concours sous 2 modules :**

Le SNPACM demande à l'administration de mettre en place les moyens nécessaires permettant aux agents une meilleure formation adaptée à leurs besoins à savoir :

* formation courte actuelle (stage de 3 jours de méthodologie + 3 devoirs par correspondance + 2 devoirs sur table) au total 6 mois de préparation

* formation longue (stage de 3 jours de méthodologie + 3 devoirs par correspondance + 1 devoir sur table + 1 jour de bilan de méthodologie + 3 devoirs par correspondance + 1 devoir sur table + 1 jour de synthèse finale) au total 12 mois de préparation



- **Examen professionnel TSEEAC :**

Augmentation des 10% d'emplois à pourvoir par cet examen ouverts aux différents corps à savoir :

- Ouvriers d'Etat,
- Assistants d'Administration
- Adjoints d'Administration
- OPA (ouvriers parcs et ateliers)
- Dessinateurs

